



Avis d'inaptitude et autoentrepreneur

Par Cheyenne68

Bonjour, Je suis à la fois salariée et autoentrepreneur. En tant que salariée, j'ai été déclarée inapte sans obligation de reclassement ("tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé") le 29 août 2024. Je suis en arrêt de travail depuis le 30 août et jusqu'au 13 septembre. A partir du 14 septembre inclus, puis-je travailler en autoentrepreneur, pour quelques heures seulement, sachant que mon contrat ne comporte pas de clause d'exclusivité et que lors de mon activité salariée, j'ai concilié celle-ci avec des activités en autoentrepreneur en accord avec mon employeur (rattrapage des heures dûes, possibilité de quitter mon travail plus tôt)?

Merci de vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Un avis d'inaptitude ne vous empêche pas de travailler , dans votre entreprise, ou chez un autre employeur tant que vous respectez le contrat .

Un arrêt de travail, si .

Par de là, à la fin de votre arrêt de travail, vous faites ce que vous voulez et cela même si vous n'êtes pas encore licencié .

Cela n'empêchera pas l'employeur de reprendre vos salaires à partir du 29 Septembre, si vous n'êtes pas encore licencié .